



La prime d'activité remplace le RSA. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elle remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE).

À quelles conditions ?
Avoir au moins 18 ans, être de nationalité française, ressortissant de l'Espace économique européen ou de la Suisse ou pour les autres nationalités être depuis au moins cinq ans en situation régulière en France ; résider en France ; ne pas être travailleur détaché en France ; être salarié ou travailleur indépendant ; pour les salariés, percevoir un salaire inférieur à 1 500 € net par mois (montant pour une personne seule) ; attention, pour les étudiants salariés et les apprentis, sous certaines conditions : percevoir durant au moins trois mois, un salaire minimum mensuel d'environ 890 € net.

Comment la prime est-elle calculée, quand est-elle versée ?

Le montant de la prime d'activité est calculé et fixé pour une période de 3 mois, sur la base des revenus du trimestre précédent, de la composition et des ressources du foyer. Il ne varie pas en fonction des changements de situation familiale et professionnelle survenant durant ces 3 mois ; la prime d'activité est versée chaque mois (le 5 du mois suivant).

Quelles sont les démarches à faire ?

Vous pouvez déposer en ligne votre demande de prime d'activité soit sur le site web de la caisse d'allocations familiales (Caf), soit sur celui de la caisse de mutualité sociale agricole (MSA).

Comment estimer vos droits à la prime d'activité ?

Vous pouvez utiliser un simulateur spécifique selon votre situation : personne dépendant de la CAF et personne dépendant de la MSA.

Dir. de la publication : Jean-Luc COUILLAUD
Redactrice en chef : Anita POUPEAU
Equipe de rédaction : Noémie VALLET / Cécilia FARGE BOZIER / Jacqueline SERRANO / Natacha PUYGRENIER
Graphisme/maquette : N PUYGRENIER
Imprimé par la Municipalité d'Avanton
Ne pas jeter sur la voie publique
Pour nous écrire : communication@avanton.fr
Site internet : www.avanton.fr

Du nouveau à la salle des fêtes !



Depuis la fin de l'année dernière, la salle des fêtes s'est vue dotée de nouveaux équipements. Un chariot à débarrasser, une table centrale avec étagères, un bloc fourneau 2 plaques électriques, un lave-vaisselle, un bar réfrigéré (700l) ainsi qu'un four de remise en température. L'ensemble des tables et chaises a également été remplacé. La salle peut accueillir 200 personnes pour un repas et elle est dotée d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite. Alors n'attendez plus et venez la réserver pour vos fêtes de famille, anniversaires, mariages ...

St Sylvestre 2015

Le comité des fêtes avait mis le paquet cette année pour sa soirée de la SAINT SYLVESTRE ! Les 140 convives ont été enthousiasmés tant par le savoureux repas préparé par le Panier Poitevin que par la décoration des tables et de la salle. L'animation dansante a réuni jeunes et moins jeunes jusqu'à tard dans la nuit. L'ambiance était chaleureuse et conviviale. Un véritable succès au goût de tous.

Sécurité aux abords des écoles



Nous invitons fortement les familles à utiliser, comme le veut le code de la route, les passages pour piétons, le matin et soir, aux abords des écoles. Un agent de sécurité est présent tous les matins et tous les soirs, pour vous faire traverser en toute sécurité avec vos enfants. D'autre part, des places de parking sont assez souvent libres sur le parking de l'ancienne mairie et elles sont aussi proches de l'entrée des écoles et moins dangereuses qu'un stationnement route de Richelieu.

En bref...

Assainissement

Transfert de la compétence assainissement collectif : le Conseil municipal a, par délibération du 13 octobre 2015, décidé de transférer la compétence assainissement collectif au syndicat Eau de Vienne SIVEER. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, le syndicat est compétent pour tout ce qui concerne le domaine de l'assainissement. Pour toute réclamation technique ou administrative (demande de branchement à l'assainissement collectif, demandes d'interventions en cas de problèmes d'odeurs, engorgement du réseau, réclamation sur factures... Veuillez vous adresser au syndicat Eau de Vienne SIVEER : Agence et centre de Neuville-de-Poitou - 11 rue de l'Outarde Canepetière - 86170 NEUVILLE DE POITOU /tel 05 49 51 09 00 neuville@eauxdevienne.fr /fax 05 49 51 34 31
Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00. Site internet: www.eauxdevienne.fr

Etat Civil

NAISSANCES

- ✦ Candice PERE SANCHEZ 14/12/2015
- ✦ Mila PEYROTTE 16/12/2015
- ✦ Laly BREUILLAUD GARDIEN 19/12/2015
- ✦ Maël CHEVALIER 22 /12/2015
- ✦ Etienne BRUNEAU 26/12/2015
- ✦ Louison PRAVAZ 3/01/2016
- ✦ Amélie POTET 5/01/2016
- ✦ Éva HÉNOT 28/01/2016

DÉCÈS

- Fenya LEROY 31/12/2015
- François GUILLOTEAU 3/02/2016

Manifestations

- ✓ 05/03/2016 : Bal folk des Tard à Diner à 21h, salle des fêtes
- ✓ 02/04/2016 : Loto ACCA, salle des fêtes
- ✓ 03/04/2016 : Bourse puériculture « vide ta chambre » des P'tits Pitres, de 8h30 à 13h au gymnase d'Avanton.
- ✓ 29/04/2016 : collecte de sang à la salle des fêtes de 15h à 19h
- ✓ 21/05/2016 : Bourse aux vêtements, Club du hand du Haut Poitou, salle des fêtes
- ✓ 04/06/2016 : Barbecue ACCA.

Prochains Conseils Municipaux

22/03 - 19/04 - 17/05 à 20h salle du conseil. Ces conseils seront suivis du ¼ d'heure citoyen.



Prochain numéro
Fin avril



Edito

Chers Avantonnaises et Avantonnaïses, Le Comité intergénérationnel de la famille aux seniors est composé de 8 membres.

Depuis sa création, des projets ont été mis en place. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, un service d'aide à la personne est à votre disposition à la mairie pour le dépôt de vos ordonnances médicales. C'est le titulaire de l'officine choisie qui se déplacera pour vous remettre vos médicaments.

Un autre projet est, pour ceux n'ayant pas ou plus de moyens de locomotion, de prévoir un minibus (8 personnes) pour vous emmener, à moindre coût, au marché de LENCLOITRE les premiers lundis de chaque mois. Un transport est prévu le 4 avril, le 2 mai et le 6 juin. Si vous êtes intéressés, vous voudrez bien vous inscrire en mairie avant le 21 mars (pour le 2 mai), avant le 18 avril (pour le 4 avril) avant le 23 mai (pour le 6 juin). Il faut 8 personnes pour que ce projet aboutisse.

Nous vous avons, lors du repas des anciens du 11 octobre 2014, fait parvenir des questionnaires sur vos souhaits.

Il se dégage un groupe intéressé par la cuisine. Nous pourrions le mettre en place à l'approche du printemps. Nous vous tiendrons au courant.

Une très bonne ambiance a régné sur le repas des anciens le 12 décembre 2015. Retenez la date pour cette année 2016 : ce sera le 3 décembre avec la même animation. Nous nous tenons à votre disposition pour toute nouvelle suggestion.

A très bientôt,
Jacqueline SERRANO



Photo: J. Serrano, S. Guerrero, B. Vacossin, M. Schlieselhuber, JF Boursersonde, JC Julien. Absents : A. Poupeau, S.Féret

Citation

«Tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité», Victor Hugo.



Le 22 janvier dernier, Monsieur le maire a présenté ses vœux à la population, en amont, Solène Galley et Chloé Delafond ont fait la lecture de la déclaration des droits de l'Homme.



Les projets 2016 :
LA MAISON MEDICALE ET SENIORS
Ateliers d'artistes
Conseils jardin
Un arbre une naissance
Une salle des fêtes avec un nouvel office!

Bonne lecture !

Sommaire

- Page 2 :
 - ✦ Terre saine
 - ✦ Interview E Bozier
- Page 3 :
 - ✦ Conseils pour le jardin
 - ✦ Les ateliers peintre & potier
 - ✦ Un arbre une naissance
 - ✦ La prime d'activité
 - ✦ Les actions du club de hand
- Page 4 :
 - ✦ News à la salle des fêtes
 - ✦ Manifestations
 - ✦ Infos diverses
 - ✦ Etat civil

Interview d'Eric BOZIER, en charge du projet de la maison médicale et séniors



Le Petit Journal : Maison médicale et maisons séniors : où en sommes-nous ?
Eric Bozier : C'est parti ! Le maître d'ouvrage a déposé le permis de construire fin décembre.

LPJ : Quand commencera la construction, quel en est le délai ?
EB : Elle est prévue fin avril. La livraison des premières maisons séniors est prévue pour Octobre et la maison médicale fin d'année.

LPJ : Combien de maisons ?
EB : Il y aura 6 maisons séniors

LPJ : Et la maison médicale ?
EB : Elle pourra héberger jusqu'à 8 praticiens.

LPJ : Quels types de praticiens ?
EB : Les premiers contacts sont en cours. La maison médicale a vocation d'accueillir des infirmiers, orthophonistes, psychologues, ostéopathes, kinés, dentistes, esthéticiennes. Nous aimerions, bien sûr, entrer en contact avec un médecin. Un gros travail d'information et de prospection se met en place. Si vous connaissez des praticiens susceptibles d'être intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

LPJ : Pourquoi un tel projet ?
EB : Comme nous l'avons souvent dit, Avanton est près de tout et, en même temps, loin de tout. En clair nous sommes entourés par des communes ayant des installations, mais rien dans notre ville. Il fallait réagir.

LPJ : Pourquoi ?
EB : Mais pour apporter toujours plus de services à la population, dynamiser notre offre pour une plus grande attractivité.

LPJ : Ce projet n'est-il pas trop ambitieux pour Avanton ?

EB : Ambitieux, sans aucun doute ! Trop, certainement pas ! Devenu nécessaire. La baisse des dotations existantes et à venir, nous oblige à trouver de nouvelles ressources, de nouvelles richesses. Nous créons un patrimoine qui nous les apportera. Nous avons vu de l'argent public plus mal utilisé, non ?

LPJ : Et nos impôts ?
EB : Le remboursement de l'emprunt sera couvert par les loyers, c'est de l'autofinancement. Cela n'impactera donc pas, ou très peu, le budget de la commune.

LPJ : Alors, rendez-vous fin 2016 ?
EB : Avec plaisir. Belle journée à toutes et tous.

INFO SPÉCIALE



Conseils pratiques sur le compost - Episode 2/3

Plus d'infos : www.terresaine-poitou-charentes.fr

Recette du compost en tas

- Placer le tas de compost sur un coin de terre (il fournira les petites bêtes recycleuses), mi-ombragé.
- Disposer les matières à composter en alternant matières sèches riches en carbone (feuilles mortes, petites branches, copeaux, papier, etc.) et matières humides riches en azote (pelouse, épluchures, etc.).
- Garder le compost humide et bien aéré en le retournant régulièrement. Le couvrir de paille ou d'herbes sèches afin d'éviter son dessèchement.
- Quand le compost est brun, granuleux et exhale une bonne odeur d'humus forestier (le compost ne sent pas mauvais !), il est prêt à être épandu. Cela prend 4 à 10 mois selon les conditions extérieures.

Il est également possible de construire un bac à compost en bois ou d'utiliser les fûts et silos vendus dans le commerce.

Problèmes rencontrés et solutions correspondantes

Présence de moucheron

Leur présence est positive puisque ce sont des décomposeurs (larves), mais ce n'est pas très agréable. Il faut aérer, brasser le compost et couvrir avec une couche de matière sèche et poreuse (paille, feuilles sèches, etc.).

Des activateurs de compost ?
 En général ils sont inutiles, mais vous pouvez éventuellement ajouter quelques feuilles d'orties. Un peu de « vieux compost » peut aussi être ajouté pour ensemencher le nouveau en micro-organismes.

Présence de nombreux filaments blancs

Ce sont des mycéliums de champignons. Le compost est trop sec ou manque d'azote. Arroser abondamment, ajouter des tontes de pelouse, déchets de cuisine, etc.



Dessèchement du compost
 Ajouter de l'eau.

Fermentation nauséabonde du compost (trop humide)
 Aérer, ouvrir le composteur (si temps ensoleillé), ajouter des matières sèches.

Que mettre dans le compost ?

À composter	À éviter
Fleurs fanées, feuilles mortes, tailles d'arbres broyées, herbes spontanées non grainées, paille, tontes de pelouse (après séchage au soleil). Épluchures de fruits et légumes, marc de café, thé et tisane, papier « essui-tout »/serviettes en papier (non coloré), coquilles d'œufs écrasées, peaux d'agrumes (sans excès, coupées en petits morceaux), cendres de bois.	Feuilles de noyer, végétaux traités, aiguilles de résineux, herbes spontanées grainées ou trop envahissantes (liseron, chardon, chiendent...), Viande, coquillages, papiers colorés ou imprimés, fromages et graisses.

Retrouvez dans le prochain numéro du Petit Journal la suite des conseils pratiques sur le compost :
 Episode 3 : Comment utiliser le compost

L'atelier du Potier



L'atelier du potier est une association créée en 1984 et qui a toujours évolué avec le même esprit : initier les personnes à l'art de créer à travers l'argile. Chaque adhérent peut s'exprimer en façonnant des pièces qui seront uniques, on pourra les retrouver sur les marchés de Noël de la région. Vous pouvez également consulter le site de l'association : www.atelierdupotieravanton.com
 Tous les vendredis, les adhérents se retrouvent dans la maison des associations d'Avanton de 14h30 à 19h30, tout le matériel est fourni et la cuisson des pièces est réalisée sur place. Les deux premières séances sont offertes. Les personnes intéressées par cette activité peuvent contacter : Mme CLEMENT- 10 rue de Touraine Avanton tél 05 49 51 62 98.

Vœux aux agents



Le 15 janvier dernier, le maire et le conseil municipal avaient convié tous les agents municipaux pour leur présenter les vœux. Notre boucher charcutier du village nous avait préparé un excellent couscous qui a fait l'unanimité. La municipalité tient à remercier vivement tous les agents et les élus présents pour ce moment de partage convivial.

Le club de Handball du Haut-Poitou

Organise 3 manifestations : **une bourse aux vêtements** à la salle des fêtes d'Avanton le samedi 21 mai 2016 de 9h à 16h. Vous souhaitez vendre des vêtements, appelez pour réserver : V. REMBLIER au 06 33 56 70 15 ou S. MORIN au 06 76 58 02 20.
Un loto le 1^{er} avril à la salle des fêtes de Vendeuivre à partir de 20h, de nombreux lots. Partie surprise et parties enfants. Buvette sur place - 3 euros le carton, 10 euros les 4, 15 euros les 7.
Réservation au 06 07 12 14 33. Une **soirée théâtre** le 9 avril avec la troupe de théâtre de Dangé St Romain à la salle des fêtes de Vendeuivre.

Conseil POTAGER & JARDIN ORNEMENTAL



LUTTER CONTRE LES MOUSSES DANS LE GAZON

La présence de mousse est le signe d'une pelouse ombragée mais surtout d'un sol mal aéré, compact et mal drainé. Il faut donc non seulement éliminer la mousse, mais aussi lutter contre les mauvaises conditions qui favorisent son installation.

DETRUISEZ LA MOUSSE

Le plus simple est d'épandre du sulfate de fer en poudre ou liquide plus facile à épandre à l'arrosoir équipé d'une rampe pour désherbant. Il existe aussi des produits à base d'autres matières actives qui ne tachent pas les dallages ainsi que des engrais avec un antimousse associé. A savoir que le sulfate de fer va mettre de l'acidité dans la terre et accélérer l'année suivante la pousse de la mousse.

RENOVEZ VOTRE PELOUSE

Quand les mousses sont devenues noires, enlevez les avec un râteau ou, mieux, un scarificateur et rénovez par un semis. On trouve dans le commerce des scarificateurs manuels (pour les petites surfaces) électriques et thermiques.

PREVENEZ L'INSTALLATION DES MOUSSES

Les déchets de tonte et surtout les vieilles racines sèches forment avec les années un feutrage épais qui nuit aussi bien à l'aération du sol qu'à l'alimentation du gazon. Il est conseillé de passer le scarificateur au printemps quand le gazon est en phase de croissance active.

APPORTEZ DE L'ENGRAIS 2 A 3 FOIS PAR AN

Vous trouverez dans le commerce des engrais composés (azote-phosphore et potasse) spécialement étudiés pour le gazon. Utilisez-les aux doses et aux périodes préconisées sur l'emballage par le fabricant.

Un arbre une naissance



Nous souhaitons la bienvenue aux 80 petits avantonnois et avantonnoises nés en 2014 et 2015. Pour fêter ces heureux événements, il est prévu en avril prochain, la plantation d'un arbre pour une naissance sur le parc de l'Eole. La municipalité invitera toutes les familles et leurs proches lors de cet après-midi. Nous vous tiendrons informés dès que la date sera fixée.

L'atelier du Peintre

Les membres de l'ATELIER DU PEINTRE ont exposé leurs œuvres de décembre à fin février dans la salle du conseil municipal. Ils se réunissent chaque semaine les lundis de 18h à 20h et jeudis de 14h30 à 17h (sauf pendant les vacances scolaires) dans leur atelier place Saint Mandé à droite de la salle des associations au 1^{er} étage. L'atelier peut recevoir de nouveaux adhérents. Les anciens se feront un plaisir de les aider et conseiller dans leurs travaux. N'hésitez pas à venir les voir et essayer sans engagement, vous avez peut-être un talent caché que vous ne connaissez pas vous-même. Du matériel peut vous être mis à disposition. Certainement, au printemps, l'association exposera à la salle des fêtes conjointement avec le CERCLE DES ARTS de Poitiers, une des plus anciennes associations de la Vienne (la date exacte reste à déterminer). En dehors de l'association, nous savons que des Avantonnoises et Avantonnoises dessinent, peignent, et ont du talent. La salle du Conseil Municipal est à leur disposition pour qu'ils puissent exposer leurs œuvres, pour cela, contactez la mairie.